

PLAN PERSONNALISÉ / OBLIGATIONS APRÈS IMMATRICULATION

Votre plan personnalisé des 90 premiers jours

Un calendrier après immatriculation pour éviter les erreurs qui coûtent cher : premières déclarations, factures, banque, investissement en devises, comptabilité, CNSS et décisions sociales.

UN PLAN DATÉ, ADAPTÉ À LA SOCIÉTÉ — ici : 12 octobre 2026 → 10 janvier 2027. Les formalités de constitution sont déjà terminées.

1. Profil de l'exemple — société fictive

Paramètre	Données du modèle
Société et activité	SARL de prestations de services informatiques, siège à Tunis
Immatriculation RNE	12 octobre 2026 ; exercice social clos le 31 décembre
Associés	Deux associés, dont un établi en France et non résident au regard des changes ; apport en devises réalisé à la constitution le 12/10/2026
Situation initiale	Assujettie à la TVA ; déclarations fiscales en ligne ; aucun salarié à J0 ; activité de services soumise au dispositif de facture électronique
Plan remis	Exemple pédagogique, sans entreprise réelle ; à refaire avec les données et dates du client

Fiche de personnalisation à remplir pour chaque société

Information à déterminer	Donnée à confirmer avant le premier dépôt
Comptable responsable des déclarations	[Nom du professionnel inscrit, coordonnées, lettre de mission signée]
Accès bancaire et télédéclaration	[Banque, date d'activation, mode de déclaration, personnes habilitées]
Première facture / facture électronique	[Date prévue, procédure d'adhésion, statut de mise en conformité]
Retenues à la source et TEJ	[Nature des paiements, droits d'accès TEJ, échéance mensuelle]
Apport non résident et BCT	[Date exacte d'investissement, date limite et référence de la fiche]
Embauche et CNSS	[Sans personnel / première date d'embauche et actions CNSS]

2. Obligations dépendant du profil de la société

- **Si la société embauche** : inscription CNSS employeur et salariés, organisation paie et déclarations sociales dès l'embauche ; le tableau principal était établi pour une société sans salarié à J0.
- **Si un apport vient de l'étranger** : conserver le justificatif du virement et **déclarer l'investissement à la BCT dans les deux mois** de la réalisation de l'investissement concerné, selon la circulaire n° 2018-14 ; ne pas confondre cette fiche avec les attestations d'investissement éventuellement produites pendant la constitution.
- **Si associé ou dirigeant à l'étranger** : rappeler la convention fiscale applicable entre la Tunisie et son pays de résidence, lorsqu'elle existe, pour les revenus et flux transfrontaliers.

3. Échéances datées, du 12 octobre 2026 au 10 janvier 2027

Mode de lecture : « date limite » = obligation issue d'un texte ou d'un calendrier officiel ; « date cible » = échéance interne anticipée pour éviter les retards. Les obligations conditionnelles s'appliquent seulement si leur situation existe.

Date / priorité	Action du dirigeant et résultat attendu	Qui agit
12-16 octobre Cible de démarrage	Signer une lettre de mission avec un comptable ou expert-comptable inscrit ; lui remettre le dossier constitué et choisir le mode de télédéclaration.	Gérant + professionnel retenu
12-23 octobre Cible de démarrage	Activer le compte bancaire professionnel , réunir les accès fiscaux à distance et organiser la transmission mensuelle des pièces au comptable.	Gérant + banque + comptable
Avant la 1re facture Priorité immédiate	Vérifier les mentions de l'article 18 du Code TVA ; déposer la demande d'adhésion à la facture électronique pour l'activité de services concernée, selon la procédure 2026.	Gérant + comptable
Avant tout paiement avec retenue Priorité immédiate	Activer l'accès TEJ pour émettre les certificats de retenue à la source dans le cadre applicable (loyers, honoraires, etc.).	Gérant + comptable
20 novembre 2026 Échéance JIBAYA	Déposer et payer la déclaration mensuelle d'octobre par le circuit de télédéclaration retenu pour cet exemple ; conserver reçu de dépôt et paiement, même si chiffre d'affaires nul lorsque la déclaration est due.	Comptable mandaté + gérant
30 novembre 2026 Date cible	Avoir réuni la preuve de l'investissement en devises et rempli la fiche BCT ; préparer l'envoi pour éviter un dépassement de délai.	Investisseur non résident / mandataire
12 décembre 2026 Date limite BCT	Déclarer la fiche d'investissement BCT pour l'apport en devises (2 mois depuis l'immatriculation de cette société). La banque domiciliataire valide ensuite la fiche dans le délai réglementaire qui lui est propre.	Investisseur / mandataire + banque
21 décembre 2026 Échéance JIBAYA	Déposer et payer la déclaration mensuelle de novembre pour une personne morale télédéclarante ; conserver l'accusé de réception.	Comptable mandaté + gérant
31 décembre 2026 Clôture	Organiser les pièces et opérations de fin d'exercice : banque, clients, fournisseurs, factures, immobilisations, rémunérations, retenues et charges à rattacher.	Gérant + comptable
10 janvier 2027 Passage de relais	Faire le point des démarches réalisées, de celles encore ouvertes et inscrire les prochaines dates dans le suivi Legal Crea de 24 mois .	Gérant + Legal Crea

Base des deux déclarations datées : calendrier officiel JIBAYA de [novembre 2026](#) (20/11) et de [décembre 2026](#) (21/12), pour personnes morales adhérant à la télédéclaration. Un autre mode de dépôt implique d'autres dates. La prochaine déclaration (décembre) sera positionnée avec le calendrier de janvier 2027.

4. Les dix règles que le nouveau dirigeant doit connaître

Règle	Message à transmettre au gérant
01 – Société distincte	La société est une personne morale indépendante de ses associés dès son immatriculation . Son patrimoine et ses fonds ne se confondent pas avec ceux du dirigeant (Code des sociétés commerciales, art. 4).
02 – Lettre de mission	Le recours à un comptable ou expert-comptable inscrit permet d'organiser les écritures, les déclarations et les états financiers ; le gérant reste responsable de l'organisation et de la conformité de la société .
03 – Justificatifs des charges	Conserver les factures et les pièces justificatives probantes ; une charge déductible doit être réelle et liée à l'exploitation. Ne pas utiliser les paiements personnels comme dépenses de la société.
04 – Factures conformes	Émettre des factures numérotées, avec les mentions requises : date, fournisseur et client, identifiants fiscaux exigibles, service fourni, prix HT et TVA ; une facture irrégulière compromet notamment la déduction de TVA (art. 18 et art. 9 du Code TVA).
05 – Facture électronique 2026	Pour les prestations de services visées par l'article 53 de la LF 2026, déposer l'adhésion au système de facture électronique et appliquer le dispositif et les règles transitoires correspondants.
06 – TEJ et retenues	Lorsque la société opère une retenue à la source, établir les certificats par la plateforme TEJ et déclarer les montants dans la procédure fiscale prévue.
07 – Déclarations et pénalités	Les déclarations fiscales obligatoires ne sont pas supprimées parce que la société n'a réalisé aucune vente. Retards de dépôt ou de paiement : pénalités et conséquences fiscales.

Règle	Message à transmettre au gérant
08 – CNSS en cas d'embauche	Dès le recrutement, demander l'affiliation de l'employeur dans le mois suivant la première embauche et immatriculer les salariés selon les règles CNSS ; ne pas attendre J+90.
09 – Comptes annuels / gérance	Le gérant doit faire organiser la comptabilité, l'établissement des états financiers annuels , la communication aux associés et la procédure d'approbation. Le recours à un prestataire ne transfère pas sa responsabilité de gestion.
10 – AGO / PV / RNE	Une SARL doit préparer l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes et l'affectation du résultat ; conserver le PV, le déposer au RNE dans le délai applicable et déposer aussi les états financiers.

5. Les échéances annuelles à anticiper dès les 90 jours

Pour cet exemple clos le **31 décembre 2026**, les prochains jalons sont programmés dès la création, même s'ils tombent après le jour 90 :

Date / base	Échéance et responsable
25 mars 2027 IRPP/IS, déclaration annuelle	Déclaration d'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos le 31/12/2026, préparée par le comptable et déposée sous responsabilité du gérant.
30 juin 2027 CSC, art. 128	Tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SARL dans les six mois suivant la clôture : approbation des comptes et décision sur l'affectation du résultat ; établir le PV.
Dans les 30 jours du PV RNE M004.37	Déposer le PV de l'approbation des états financiers au RNE selon le délai de la formalité ; distinct du dépôt des états financiers.
31 juillet 2027 Loi RNE, art. 32	Dépôt des états financiers au RNE (fin du septième mois après clôture), et autres pièces applicables. Anticiper pour éviter les pénalités de retard.

6. Preuve de remise et contrôle personnalisé

Le plan remis à un client porte une référence propre à sa société. Il comprend **les échéances recalculées, les responsabilités affectées et le suivi des actions**. Le dirigeant dispose ainsi d'un calendrier concret qu'il peut transmettre à son comptable.

Élément à confirmer	Information du plan remis
Société et date RNE	[Dénomination / RNE / date de départ des 90 jours]
Professionnel comptable désigné	[Nom / inscription / date de signature de la lettre de mission]
Première échéance fiscale	[Date précise / déclaration / responsable / preuve attendue]
Investisseur non résident et BCT	[Date de réalisation de l'investissement / échéance / preuve]
Facture électronique, TEJ, CNSS	[Statut par obligation / date d'activation / événement déclencheur]
Point de suivi à J+90	[Actions terminées / échéances à venir / contact Legal Crea]

Sources de référence à consulter pour la personnalisation

[Code des sociétés commerciales \(art. 4, 117, 128\)](#) • [Code TVA \(art. 9 et 18\)](#) • [Fiscalité et déclaration IS](#)

[Calendrier fiscal officiel JIBAYA](#) • [Plateforme fiscale TEJ](#) • [CNSS employeurs](#)

[Circulaire BCT n° 2018-14 \(art. 6 et 7\)](#) • [Formalités RNE et dépôt des états financiers](#) • [LF 2026 : facture électronique / note 02-2026](#)

Services associés

[Création de société en Tunisie](#) • [Constitution à distance](#) • [Création de société offshore](#)

Périmètre professionnel : Legal Crea fournit un calendrier de gestion et d'information administrative ; les actes réservés légalement aux avocats, comptables, experts-comptables ou autres professionnels habilités ne sont pas réalisés par Legal Crea.